



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 68

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

M. REYES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi sur le Mois du patrimoine philippin/The Filipino Heritage Month Act*.

Il s'élève un débat.

M. REYES intervient.

M^{me} FONTAINE, M. SMITH (Lagimodière), M^{mes} MARCELINO et LAMOUREUX ainsi que M. MICKLEFIELD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO, MM. SMITH (Lagimodière) et BRAR, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. MICKLEFIELD interviennent. M. MOSES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. LAGASSÉ présente la proposition suivante :

Proposition n° 26 : Reconnaissance de la stratégie du gouvernement provincial en matière de lutte contre les dépendances

Attendu :

que la pandémie de la COVID-19 a créé une pression additionnelle sur les Manitobains, qu'elle leur a causé des difficultés supplémentaires et qu'elle a donné lieu à une augmentation record de la consommation d'opioïdes et de décès causés par les opioïdes;

que la santé mentale constitue une composante importante de l'état de santé général des Manitobains;

qu'au printemps 2018, le gouvernement provincial a commandé le rapport VIRGO afin d'évaluer la stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances du Manitoba;

qu'il a investi près de 50,2 millions de dollars dans 30 projets en vue de fournir de meilleurs services de santé mentale au bon endroit et au bon moment;

qu'il collabore avec plus de 40 organismes et agences rurales, urbaines et du Nord afin que des services soient offerts à tous les Manitobains, peu importe leur lieu de résidence;

que le problème des dépendances est intersectionnel puisqu'il est lié à d'autres questions capitales comme l'itinérance, la santé mentale et l'isolement et puisqu'il révèle, à plus grande échelle, l'existence de problèmes relatifs au genre, au sexe, à la race et aux aptitudes;

que le gouvernement provincial a investi dans des programmes destinés aux Manitobains de tous âges, races, genres et aptitudes;

qu'il a notamment investi dans les refuges pour femmes, les ressources pour le Nord, l'éducation des jeunes et les ressources destinées à ces derniers;

que l'ouverture du centre de rétablissement Bruce Oake est prévue pour 2021, ce qui fera en sorte de réduire la pression exercée sur les services actuels de traitement à domicile et de permettre qu'une attention accrue soit portée aux autres niveaux de services essentiels;

que le gouvernement provincial reconnaît l'importance des liens culturels, de la sécurité et de la prévention dans le traitement des problèmes de santé mentale et de dépendances,

il est proposé que l'on reconnaisse que le gouvernement provincial s'est engagé à protéger la santé mentale des Manitobains.

Il s'élève un débat.

M. LAGASSÉ intervient.

M^{me} SMITH (Point Douglas), MM. ISLEIFSON et GERRARD, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que M. MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Point Douglas), M. ISLEIFSON, U. ASAGWARA et M. GERRARD interviennent. M^{me} MORLEY-LECOMTE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 232) — *Loi sur le Jour de l'émancipation/The Emancipation Day Act.*

(M. MOSES)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre WHARTON, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le ministre EWASKO ainsi que MM. ALTOMARE et GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

L'Assemblée convient de permettre aux trois groupes du Comité des subsides de se réunir de 10 heures à 12 h 30 le vendredi 28 mai 2021, malgré le fait que le Comité ne se réunira pas le jeudi 27 mai 2021.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande au gouvernement fédéral afin qu'il revoie et améliore ses subventions au journalisme sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk